



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Reunion : politique économique

Question écrite n° 14667

Texte de la question

M Auguste Legros attire l'attention de M le ministre des départements et territoires d'outre-mer sur les problèmes posés à l'économie réunionnaise par le coût de fret actuellement supporté par les industriels (matières premières et emballages). Il ressort d'une étude réalisée par l'association pour le développement industriel de la Réunion que les PMI locales supportent un surcoût de 127 millions de francs sous forme de fret maritime pour leurs achats de matières premières et d'emballages, alors que les entreprises du continent européen n'en supportent pas. Jusqu'à ces dernières années, des conditions spéciales obtenues auprès de la Cimacorem/Capricorne (45 p 100 de ristourne) ont permis de limiter les effets financiers de ces coûts. Mais des mutations profondes dans la grande distribution et chez les importateurs ont complètement modifié les conditions, et aujourd'hui les importations sont tellement importantes que les conditions faites à la grande distribution sont plus avantageuses. À quelques mois de l'ouverture du grand marché unique de 1993, les PMI réunionnaises doivent supporter, outre les 127 millions de surcoût du fret, les aléas de l'éloignement des marchés. Par ailleurs, il faut savoir que le fret intervenant en amont du processus de fabrication, déclenche une succession de charges qui se repercutent à toutes les étapes de la formation des prix de revient. Rapporté au chiffre d'affaires, le fret représente 3 p 100, ce qui est important à la vue des marges nettes industrielles généralement pratiquées dans un contexte de compétition internationale (1 à 3 p 100 à la Réunion). Devant cette situation, une politique industrielle volontariste pour tenter de limiter le chômage, très important dans l'île, et pour créer des emplois nouveaux est la seule réponse. C'est la raison pour laquelle il souhaite connaître la position du Gouvernement sur la proposition des PMI de fret zéro, c'est-à-dire la prise en charge par la puissance publique du coût de fret des matières premières et des intrants industriels, levier formidable pour l'accélération de l'investissement productif et la compensation de l'étroitesse du marché par un allègement des charges. Par ailleurs, il lui demande de préciser la politique du Gouvernement en matière de politique industrielle dans les DOM-TOM, et plus précisément à la Réunion.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement n'est pas à l'heure actuelle favorable à la proposition de « fret zéro » proposée par certaines organisations professionnelles. Cette mesure aurait des conséquences budgétaires non négligeables qui ne seraient pas limitées aux seules PMI de la Réunion. Par ailleurs, si certaines études mettent en lumière les effets négatifs des coûts de fret, d'autres thèses soulignent la protection indirecte que cet état de chose assure aux PMI de l'outre-mer. L'importance du coût du fret que souligne l'association pour le développement industriel de la Réunion peut constituer une incitation à la substitution par des produits locaux aux importations. Le projet de réforme de l'octroi de mer en cours d'examen pourra permettre d'exonérer les matières premières d'octroi de mer à l'entrée alors que les produits finis seront taxés CAF.

Données clés

Auteur : [M. Legros Auguste](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14667

Rubrique : Dom-tom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer et porte parole du gouvernement

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2742